



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sang

Question écrite n° 23920

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la pénurie de sang annoncée pour l'année 2008 dans les hôpitaux. La crainte d'une forte pénurie est d'autant plus justifiée que les besoins augmentent, en raison du vieillissement de la population et d'un nouveau test imposé par l'Union européenne qui restreint le nombre de donneurs potentiels. Aussi, pour faire face à ce manque annoncé, il souhaite savoir quelles mesures rapides elle entend prendre, et si elle envisage de donner une suite aux propositions des associations qui souhaitent, notamment, repousser l'âge limite pour un don de sang à 70 ans, au lieu de 65 ans, et augmenter le nombre de dons, par an, à 6 pour un homme et 4 pour une femme.

Texte de la réponse

Les besoins en produits sanguins labiles tendent toujours à augmenter et pour faire face à cette situation, deux champs d'action sont privilégiés : 1. la communication : l'Établissement français du sang (EFS) a mis en place une politique consistant, d'une part, à fidéliser les donneurs qui viennent en moyenne 1,6 fois par an, l'objectif étant de passer à deux dons par an et, d'autre part, à attirer de nombreux donneurs par le biais de campagnes ciblées (étudiants, jeunes, entreprises, etc.) ; 2. la sélection des donneurs : actuellement, l'EFS applique sa directive cadre des contre-indications (DCRI), directive interne approuvée par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Les critères de sélection des donneurs sont en cours de réexamen par un groupe de travail pluridisciplinaire, dans la perspective de la publication d'un arrêté de la ministre chargée de la santé dans le cadre de la transposition de la directive européenne 2004/33/CE. L'accès des patients aux produits sanguins est l'une des questions prises en compte dans la réflexion en cours.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23920

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4350

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6225